

(EN COMITÉ.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

EDIFICES PUBLICS.
(Imputable au revenu.)

		\$	cts.	
202	1	Pénitencier de Montréal.....	120,000	00
	2	Arpentages et inspections.....	10,000	00
	3	Reconstruire le quai Est, Port Dalhousie, canal Welland à voter de nouveau), (la balance non-dépensée à reporter pour l'année fiscale expirant au 30 juin 1872).....	13,400	00
	4	Havre de Mabou, (devant être disponible jusqu'au 30 juin 1882, comme pour le crédit précédent).....	12,000	00
	5	Phare, Cap Jourimain.....	500	00
	6	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,000	00
	7	Loyer, maison de douane, St. Jean, N.-B.....	3,150	00
	8	Dragueur, Nouveau-Brunswick.....	2,500	00
			<u>163,550</u>	00

GOUVERNEMENT CIVIL.

204	1	Pour payer à quatre employés de la division militaire, département de la milice et de la défense, les augmentations de salaire dues en vertu de l'ancien acte du service civil, pour l'année 1867-68	160	00
	2	Pour payer un commis dans le bureau du payeur, Halifax, Nouvelle-Ecosse, jusqu'au 30 novembre 1870, à \$800 par année, cours canadien	333	33
			<u>493</u>	33

LÉGISLATION.

205	Pour payer à la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Ottawa, la balance qui lui est due pour l'expédition journalière d'un train extra, sur cette ligne, durant la dernière session du Parlement...	799	98
-----	--	-----	----

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

206	Pour faire face aux dépenses faites pour le recensement avant le crédit affecté à cette fin pour 1871-72, la balance restante devant être rapportée	100,000	00
-----	---	---------	----

SERVICES A LA VAPEUR PAR MER ET A L'INTÉRIEUR.

207	1	Pour payer le montant nécessaire aux réparations et à l'équipement des vapeurs <i>Napoléon</i> et <i>Druid</i>	7,600	00
	2	Entretien des vapeurs du gouvernement engagés au service de la police maritime	12,000	00
			<u>19,600</u>	00

MILICE.

Dépenses extraordinaires

208	1	Casernes,—pour faire face au coût probable des réparations, etc., des édifices évacués par les troupes impériales.....	12,000	00
	2	Pour payer l'entretien et l'équipement de deux batteries d'artillerie de place, depuis le 1er mai jusqu'au 30 juin 1871.....	12,500	00
	3	Pour payer au gouvernement impérial les effets fournis par lui à la Nouvelle-Ecosse avant la confédération, £135 13s. 11d. sterling.....	660	38
			<u>25,160</u>	38

PHARE ET SERVICE COTIER.

Québec.

209	1.	Résidence du gardien et autres bâtiments pour le service du sifflet d'alarme, Pointe du Sud, Anticosti.....	\$3,000	00
		Construction de magasins d'huile, etc., aux phares, et autres constructions et équipement nécessaire à l'achèvement du phare flottant.....	9,500	00
		Entretien de phares nouveaux, pour l'année expirée au 30 juin 1871.....	6,180	00
			<u>18,680</u>	00

AU-DESSUS DE MONTRÉAL.

209	2.	Entretien de nouveaux phares pour l'année expirant le 30 juin 1871.....	800	00
-----	----	---	-----	----

NOUVELLE-ECOSSE.

3.	Bâtiments, etc., pour le sifflet d'alarme, à l'île Cranberry.....	1,500	00
----	---	-------	----

NOUVEAU-BRUNSWICK.

4.	Pour compléter le phare à la Pointe de Cox, Grand Lac; base de balise, St. André; balise à Fox's Island, et observatoire à St. Jean.....	1,850	00	
			<u>22,830</u>	00